

-Avis-

Réunion d'information préalable du public relative à l'étude des incidences sur l'environnement

La société **REMI TACK**, sise Rue des Tonneliers, 3 à 7730 Estaimpuis, active dans le reconditionnement et le recyclage de GRV et de fûts, informe le public qu'elle prévoit d'introduire prochainement auprès de la commune d'Estaimpuis une **DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT DE CLASSE 1** visant le renouvellement de l'ensemble des autorisations de son site.

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, ce projet devra faire l'objet d'une **ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT** avant l'introduction de la demande de permis. L'évaluation de l'impact du projet sur l'environnement se fera par ailleurs dans un contexte transfrontalier. La réunion d'information, préalable à cette étude, sera organisée le **mercredi 12 mars 2025 à 14h00** à l'adresse suivante :

**Salle du Conseil Communal
Rue de Berne 4, 7730 Leers-Nord (Estaimpuis)**

Cette réunion d'information aura pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son site ;
- de présenter la méthodologie qui va être suivie dans le cadre de l'étude d'incidences ;
- de permettre au public de poser des questions, et d'émettre ses observations et suggestions concernant le site ;
- de présenter des alternatives techniques qui pourraient raisonnablement être envisagées par le demandeur et qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service administratif de Remi Tack par tél. : +32 (0)56.48.00.75, mail : info@remitack.com ou courrier : 3, rue des Tonneliers 7730 Estaimpuis.

Toute personne est invitée à la réunion et peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion précitée, émettre ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit avec son nom et adresse au COLLEGE COMMUNAL d'Estaimpuis, Rue de Berne 4, 7730 Estaimpuis, plus une copie au demandeur du permis. Un enregistrement vidéo de la réunion sera également disponible pendant ce délai sur le site internet de la commune d'Estaimpuis.

Cette réunion est organisée par la société Remi Tack SA, conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 décembre 2007 portant exécution du décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'environnement (M.B. 27/02/2008).